

22 MAI 2018

FFM LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME	N° d'épreuve FFM : 439
Moto-Club : MC LES BAZHOTTES	N° d'affiliation : C3347
Date : 16 & 17/06/2018	Lieu : ST AGREEVE
Organisateur technique : COSTECHAREYRE THIBAULT	E-mail : thibaultcostechareyre@orange.fr
Téléphone : 06-63-52-24-78	
CDF ENDURO	
RÈGLEMENT PARTICULIER 2018	

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1. Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux documents adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2. Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MEILLER Jean Paul	Licence: 039 585
Directeur de course adjoint	DAVID PATRICK	Licence: 009926
Délégué FFM (Président du Jury)	DECOUT DELPHINE	Licence: 19 7143
Membre du jury	LHERMET DANIEL	Licence: 01 5722
Membre du jury	RIGAUDIAS VINCENT	Licence: 02 02 64
Commissaire technique responsable	DÉPOIT JEAN MICHEL	Licence: 00 84 94
Responsable du chronométrage	COLOMBIE CHANTAL	Licence: 47 34 24

Article 3. Horaires prévisionnels

Contrôles Administratifs :	13h30 → 17h45	Départ : 8h
Contrôles Techniques :	13h45 → 18h	Arrivée : 16h (premier pilote)
Remise des prix :	18h	

*Les horaires établis peuvent être aménagés au présent règlement.

Article 4. Catégories & Engagements

Championnat de France

- * Elite E1
- * Elite E2
- * Elite E3
- * National E1
- * National E2
- * National E3
- * Juniors E1
- * Juniors E2
- * Juniors E3
- * Espoirs 125cc 2T
- * Féminines

Trophée de France

- * Néo Elite
- * Vétérans*
- * Super-Vétérans*

Championnat des constructeurs

Challenge Team National

1 Open sur des classes L1, L2 et L3 ; moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
2 Mots du 20 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
3 Open sur des classes P1, E1 et E3
4 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
5 47 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat

Pour rappel:

- E1 : de 100 à 125cc 2T et de 125 à 250cc 4T
- E2 : de 126 à 250cc 2T et de 250 à 450cc 4T
- E3 : de 250 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'il aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

FIM REGLEMENT PARTICULIER 2018 **CDF ENDURO**

Article 5 : Contrôle Administratif et technique

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? Oui Non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper la machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans le bâcher au.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FIM de la saison en cours ainsi qu'un permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FIM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque, système antivol). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposeront de la facilité d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FIM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 : Reclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 : Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical : **5**

Nombre de secouristes : **20**

Nombre d'ambulance(s) : **5**

Hôpital le plus proche : **Chamrousse / St Aggrève**

Temps de trajet (en min) : **45 min / 5 min**

Article 8 : Le site de pratique

Caractéristiques : Longueur de la boucle : **25 Km.**

Distance journalière : _____

Nombre de Contrôles Horaires : **2**

Contrôles de Passage : **4**

Nombre de spéciale(s) : **3**

Longueur(s) : **4 Km.**

- De type Enduro (en ligne) : **3**

Longueur(s) : _____

- De type Enduro (en ligne) : **0**

Longueur(s) : _____

- De type X-Trem : _____

Longueur(s) : _____

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? Oui Non

Les spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? Oui Non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? Oui Non

Capacité Moto : **28**

(17 par kilomètre maximum)



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civil Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Vice du Moto-Club : **Pro**

Vice de la Ligue : **01 JUIN 2018**

Vice de la FIM : **05/06/2018**

Date : **01 JUIN 2018**

Date : **05/06/2018**

Date : **05/06/2018**

Numéro : **18/0579**

Numéro : **18/0579**

**LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE RHÔNE ALPES**
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
MC RAZMOTTES 26600 LA ROCHE LE GLUN
TEL : 04 75 55 22 50





N° d'épreuve FFM — 439
 Moto-Club — MC Les Ragnards
 N° d'affiliation — C3247
 Date — 16 & 17/06/2018
 Lieu — ST JEAN D'AGREVE
 Organisateur technique — COSTE CHABRE Yves THIBAULT
 E-mail — Yves.Thibault@orange.fr
 Téléphone — 06-63-52-84-78

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date — 16/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8 ^h 30	15 ^h 30	3 TOURS	E1 E2 E3	7' " " "
			EJ1 EJ2 EJ3	" " "
9 ^h	16 ^h	2 TOURS	NAT1 NAT2 NAT3	7' " " "
1 ^{er} pilote	2 nd pilote		VETERANS SUPER VETERANS	" "
↓	↓		FEMININES	"
10 ^h 30	17 ^h 30		ESPOIRS	"
Demer	Demer			
Pilote	pilote			



Date 11/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8 ^h 30	15 ^h 30	3 TOURS	E1	7'
			E8	"
			E3	"
			E51	"
			E58	"
			E53	"
9 ^h 1 ^{re} pilote	16 ^h 1 ^{re} pilote	2 TOURS	NAT1	7"
			NAT2	"
			NAT3	"
			VETERAN	"
			SUPER VETERAN	"
			FÉMININE	"
			ESPOIR	"
10 ^h 30	17 ^h 30			
Demier Pilote				